DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

25 MAI 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

Election du maire délégué de la commune déléguée de Fourqueux

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 26 mai 2020
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 26 mai 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 mai 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 25 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 mai deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur LEVEL, Madame PEUGNET, Monsieur SOLIGNAC, Madame MACE, Monsieur BATTISTELLI, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PETROVIC, Madame GUYARD, Monsieur VENUS, Madame AGUINET, Monsieur HAÏAT, Madame GOTTI, Monsieur JOUSSE, Madame PEYRESAUBES, Monsieur MIGEON, Monsieur MIRABELLI, Madame de CIDRAC, Monsieur LEGUAY, Madame NASRI, Monsieur BASSINE, Madame ANDRE, Monsieur FOUCHET, Madame MEUNIER, Monsieur SAUDO, Madame BRELURUS, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame LESUEUR, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame de JACQUELOT, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur ALLAIRE, Madame SLEMPKES, Monsieur RICHARD, Madame RHONE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur GREVET, Madame FRABOULET, Monsieur BENTZ, Madame DECROIX

Avait donné procuration :

Madame BOUTIN à Madame de CIDRAC

Secrétaire de séance :

Madame GRANDPIERRE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200525-20-A-04a-DE
Date de télétransmission : 26/05/2020
Date de réception préfecture : 26/05/2020

N° DE DOSSIER : 20 A 04a

OBJET : ELECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE FOURQUEUX

RAPPORTEUR : Le Maire

Mesdames, Messieurs,

En application de la charte de gouvernance et conformément à l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye en date du 19 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé par délibération en date du 7 janvier 2019, la création des communes déléguées de Saint-Germain-en-Laye et de Fourqueux.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des maires délégués de Saint-Germain-en-Laye et de Fourqueux.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2113-12-2 du Code général des collectivités territoriales, le maire délégué est élu par le conseil municipal de la commune nouvelle dans les mêmes conditions de scrutins que le maire de la commune nouvelle. Les fonctions de maire de la commune nouvelle et de maire délégué sont compatibles.

Au titre de l'article L. 2113-13 du Code général des collectivités territoriales, le maire de la commune déléguée remplit dans la commune déléguée les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire. Il exerce également les fonctions d'adjoint au maire de la commune nouvelle, sans être comptabilisé au titre de la limite fixée à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales.

Il convient de procéder à l'élection du maire de la commune déléguée de Fourqueux.

Le maire délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats s'étant fait connaitre auprès du président de séance, il est proposé au conseil municipal de procéder au scrutin.

Les candidats déclarés étant :

- Monsieur Daniel LEVEL

Les résultats du scrutin sont :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45

Nombre de bulletins blancs et nuls : 9

Nombre de suffrages valides exprimés : 36

La majorité absolue est fixée à : 19

Ont obtenu par ordre décroissant de voix :

- Monsieur Daniel LEVEL : 36 voix

Monsieur Daniel LEVEL ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu maire délégué de la commune déléguée de Fourqueux.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.